

Bulletin d'information

safer
Aquitaine Atlantique

N°17 Mai 2013

CRÉATION D'UN FONDS DE STOCKAGE FONCIER : 4 millions d'euros mobilisés !



Évoqué dans l'éditorial du Président Massé, ce fonds est, dans un premier temps doté de 4 millions d'euros.

Fonctionnant comme un fonds revolving, il s'inscrit au cœur de l'enjeu de la transmission et de l'installation, enjeu souligné lors de chacune des CDFR de 2013.

Deux axes sont à ce jour proposés :

- D'une part, la possibilité de venir s'additionner aux initiatives des collectivités, en apportant, lorsque cela est nécessaire, jusqu'à 150 000 € supplémentaires pour des situations où l'intervention de la collectivité additionnée à celle de la Safer viendrait consolider l'équilibre économique d'un projet d'installation.
- D'autre part, la volonté de se rapprocher des coopératives agricoles

et viticoles, nombreuses sur notre territoire, et qui expriment un réel intérêt pour un dispositif de portage qui serait de nature à faciliter l'installation de jeunes coopérateurs. Dans ce cas de figure, le concours de la Safer pourrait également aller jusqu'à 150 000 €, dans un dispositif souhaité comme paritaire avec la coopération.

Dans les deux cas, les frais financiers liés au portage seraient assurés dans le cadre du FIFIAA qui est le fonds d'intervention foncière créé à la seule initiative de la Safer en 2008.

Si l'engagement massif de la Safer autour de ces deux axes a été validé par le conseil d'avril, il reste dans les prochaines semaines à construire l'initiative avec les acteurs concernés.

Édito

Portage foncier et installation : jouons groupés !

Si sur notre terre de rugby qu'est le Sud-Ouest, « jouer groupés » raisonne dans la conscience de beaucoup de monde, ce doit aussi être la consigne de jeu pour espérer gagner la partie de l'installation, notamment grâce au portage foncier.

La décision de notre dernier conseil d'administration de créer un fonds de portage foncier, doté de 4 millions d'euros est de ce point de vue emblématique. Les moyens dégagés par la Safer sur ses seuls capitaux propres n'auront vocation à être mobilisés qu'à la condition de s'ajouter à ceux des collectivités ou d'autres partenaires du monde agricole, notamment les coopératives... Cette addition des moyens n'ayant finalement pour seul objet que la réussite du bénéficiaire final de l'initiative, à savoir le jeune agriculteur qui verra ainsi son installation rendue possible.

Francis MASSÉ,
Président de la
Safer Aquitaine
Atlantique



Conférences Départementales du Foncier Rural 2013 « Transmission, relevons ensemble le défi ! »

Tel était le thème des 6^{èmes} CDFR de la Safer Aquitaine Atlantique auxquelles plus de 300 personnes ont pu participer. La prise de conscience de l'enjeu de la transmission a largement été partagée tant par les représentants des collectivités que les acteurs agricoles qui ont pris part aux débats. Dans le respect des

missions et compétences de chacun, la volonté exprimée par tous d'être acteurs d'une stratégie collective sur cet enjeu a largement émergé. Il nous reste à porter avec le plus grand nombre cette ambition... au service de l'agriculture et de ses territoires !



Le 21 mars 2013 à Gradignan

Agenda

Mai

- 14 Comité technique Landes
- 16 Réunion « Assises de l'installation »
- 21 Comité technique Gironde
- 23 Comité technique Pays Basque
- 28 Comité de direction
- 18-26 mai : Salon de l'agriculture d'Aquitaine

Juin

- 14 Réunion « Assises régionales de l'installation »
- 17 Comité technique Béarn
- 18 Comité technique Gironde
- 19 Comité technique Landes
- 25 Comité de direction
Conseil d'administration
Assemblée générale
- 16-20 juin : Salon VINEXPO à Bordeaux

Assises régionales de l'installation

Annoncées par le Ministère de l'Agriculture depuis plusieurs mois, les Assises de l'installation en Aquitaine sont prévues pour mi-juin. La Safer, au même titre que de nombreux autres acteurs aquitains, est sollicitée pour apporter sa contribution et participer aux débats. L'initiative nationale est annoncée comme étant de nature à préparer le volet « installation » promis dans la future loi d'avenir, prévue pour un passage en conseil des Ministres avant la fin de l'année 2013, avant débat au parlement dans les semaines qui suivront.

Par ailleurs, la Région Aquitaine a lancé un audit de sa propre politique d'installation. Les conclusions de cet audit seront versées au débat régional des Assises.

FIFIAA : Fonds d'initiative foncière au service de l'installation en Aquitaine Atlantique !

Créé en 2008 et doté au 1^{er} janvier 2013 d'environ 300 000 €, ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les résultats annuels de la Safer.

En 2012, il a permis de participer à la prise en charge de frais d'actes de 40 jeunes agriculteurs de nos 3 départements auprès desquels 82 500 € d'aides auront ainsi été alloués.



Le foncier au cœur de l'actualité législative

A ce jour, pas moins de 4 projets de loi, susceptibles de concerner la question foncière, vont, tour à tour, passer en conseil des Ministres et faire l'objet d'un examen par le parlement. C'est donc l'enjeu du foncier et, au-delà, celui de sa protection, de son usage ou de ses outils qui seront ainsi appréhendés.

Citons chacun des projets :

► Une loi « urbanisme et logement » qui appréhendera notamment du rôle des EPF sur le territoire.

► Une loi sur la biodiversité où la question de la protection du foncier à enjeu environnemental sera traitée.

► Une loi de décentralisation, dite acte III de la décentralisation, qui devrait en particulier préciser le champ des compétences, notamment en matière d'aménagement du territoire, entre le Département et la Région.

► Une loi sur l'avenir de l'agriculture dans laquelle la question foncière en sera un des volets, avec notamment le mode d'action des Safer.

C'est probablement heureux que le législateur ait, à ce point, pris la question foncière à bras le corps. Formulons simplement le vœu qu'il y ait entre chacun des projets cohérence et complémentarité. L'avenir nous le dira !

